Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Sous-Direction de la Politique des Formations de l'Enseignement Général, Technologique et Professionnel** **Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels** **1 ter, avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **Suivi par : Gilles CHAFFANJON** **Tél : 01.49.55.52.72** **Fax : 01.49.55.56.17** **Réf. Interne :** **Réf. Classement :**	**NOTE DE SERVICE** **DGER/POFEGTP/N2003-2098** **Date : 09 DECEMBRE 2003**

Date de mise en application : immédiate.

Annule et remplace :

Date limite de réponse :

Nombre d'annexes : 4

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

à

Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Objet : Cadrage du contrôle en cours de formation des épreuves E et F et diffusion de la grille de l'épreuve de soutenance de rapport de stage (ET 2), de l'option «Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux» du BEPA.

Bases juridiques : Décret 89-51 du 27 janvier 1989 modifié ; arrêté du 25 juillet 1995 ; arrêté du 21 juillet 2003 ; arrêté du 15 mars 1999.

Résumé : Instructions relatives aux CCF des épreuves E et F et diffusion de la grille d'aide à l'évaluation pour l'épreuve ET 2 du BEPA option «Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux».

MOTS-CLES : EVALUATION. CCF. STAGE. BEPA EAENR.

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Inspection générale de l'agriculture - Hauts-commissariats de la République des TOM - Conseil général du génie rural des eaux et des forêts - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

…/…

Cette note de service a pour objet de préciser, pour les filières préparant des candidats à l'option «Entretien et Aménagement des Espaces Naturels et Ruraux» du brevet d'études professionnelles agricoles (arrêté du 21 juillet 2003), les modalités du contrôle en cours de formation (CCF) relatif aux épreuves E et F ainsi que les conditions de déroulement des stages et la manière dont ces périodes de formation sont prises en compte dans l'épreuve ET 2 «Soutenance du rapport de stage».

Cette note de service se situe dans le contexte juridique constitué par le décret n° 97-370 du 14 avril 1997 relatif aux conditions d'emplois des jeunes travailleurs, l'arrêté du 15 mars 1999 fixant les clauses types des conventions de stage ainsi que la note de service DGER/POFEGTP/N96/N2073 du 31 mai 1996 sur les stages dans l'enseignement technique agricole. Ces textes précisent notamment les exigences concernant l'annexe pédagogique pour chaque convention de stage.

Cette annexe est aussi recommandée pour les candidats préparant l'examen par la voie de l'apprentissage.

Cette note de service comporte les points suivants :

- définition des CCF de l'épreuve E ;

- définition des CCF de l'épreuve F ;

- des précisions relatives aux entreprises d'accueil, à la formation en milieu professionnel et à l'épreuve de soutenance de rapport de stage (ET 2).

Elle présente en annexe :

I : la répartition des coefficients des CCF pour l'évaluation des épreuves E et F.

II : la grille d'aide à l'évaluation pour l'ET 2 (partie écrite).

III : la grille d'aide à l'évaluation pour l'ET 2 (partie orale).

IV : des instructions complémentaires relatives aux différentes capacités à évaluer pour le rapport de stage.

…/…

EPREUVE E

Elle concerne les modules S2 et S3.

Pour les candidats bénéficiant du contrôle en cours de formation, elle prend la forme de 4 CCF :

2 CCF relatifs au module S2 : un CCF écrit et un CCF pratique. Ils sont affectés chacun du coefficient 0,5.

La programmation des 2 CCF sur les deux années sera raisonnée en fonction de la progression retenue et de la répartition des objectifs évaluables lors de chacun de ces 2 CCF.

Le CCF pratique doit évaluer les contenus et les compétences relatifs à 2 objectifs au moins du module S2. Il est réalisé en laboratoire et comporte obligatoirement une partie manipulation (dissection, montage microscopique, réalisation d'expériences). Il peut également porter sur l'observation et l'analyse d'échantillons, de lames … Le travail réalisé par l'élève fait l'objet d'une courte restitution écrite pouvant se présenter de façon variable : dessins, schémas, commentaires. L'évaluation doit porter sur l'appréciation de capacités diverses dont celles de manipuler et de rendre compte. Elle sera menée à partir d'une grille critériée détaillée.

2 CCF relatifs au module S3 : le CCF 1 est écrit ; le CCF 2 comporte une partie pratique, et une autre écrite. Ils sont affectés chacun du coefficient 0,5.

Le CCF1 (S3) est un écrit de 1 heure 30; il se présente sous forme d'exercices ou de questions portant sur les objectifs étudiés en première année (contenus et compétences attendues du candidat). Cette épreuve est réalisée en fin de première année.

Le CCF2 (S3) est réalisé en deuxième année ; il comporte deux parties :

La première partie du CCF 2 est **pratique** d'une durée de 30 minutes et notée sur 10 points.

On évalue les méthodes et savoir-faire expérimentaux à travers la réalisation d'un travail pratique réalisé en laboratoire.

Cette partie s'appuie sur toutes les expériences réalisées par les élèves dans le cadre des travaux pratiques du module S3. Les indications concernant le travail à réaliser sont consignées sur une feuille remise à chaque élève. Le matériel est mis à disposition sur le poste de travail de l'élève. Une production écrite courte est demandée à l'élève.

Les sujets de cette première partie pratique du CCF2 (S3) peuvent être différents ou identiques. En cas de sujets différents, le degré de difficulté doit être le même pour tous les élèves.

…/…

La grille d'évaluation doit inclure l'appréciation de différentes capacités.

A titre indicatif, elle peut se décomposer comme suit :

- réaliser le montage ou l'expérience : 3 points.
- manipuler : 4 points.
- rendre compte : 3 points.

La deuxième partie du CCF2(S3) est **écrite** d'une durée d'une heure et notée sur 10 points.

Elle se présente sous forme d'exercices ou de questions portant sur les objectifs étudiés en deuxième année.

Les deux parties peuvent être dissociées et évaluées à des périodes différentes.

EPREUVE F

Elle concerne les modules : MAR, S1, P1 et P2.

Pour les candidats bénéficiant du contrôle en cours de formation, elle prend la forme de 8 CCF.

Un CCF est relatif au module d'adaptation régionale MAR de coefficient 0,5. Les modalités d'évaluation doivent être en rapport avec l'objectif général du module défini dans le dossier de validation soumis à l'approbation du DRAF/SRFD.

Un CCF relatif au module S1. Le coefficient est de 0,5.

Deux CCF sont relatifs au module P1 : un CCF pratique et oral et un CCF écrit, chacun est affecté d'un coefficient 0,5.

Le CCF pratique et oral porte sur la description et la caractérisation d'un site, incluant la reconnaissance des organismes vivants du milieu, et de ses potentialités écologiques en vue d'un aménagement. Une situation d'aménagement sur le site doit être proposée au candidat dans le sujet. Cette évaluation est réalisée en situation, sur le terrain et implique des enseignants intervenant en Sciences et Techniques de l'Aménagement et en Biologie-Ecologie.

Le CCF écrit porte sur les sciences et techniques de l'aménagement et évalue les compétences correspondant principalement aux objectifs 1 et 4 du module P1.

Quatre CCF sont relatifs au module P2 affectés chacun du coefficient 0,5 (cf. tableau récapitulatif en annexe 2 de cette note de service).

Le module P2 «Réalisations de travaux d'entretien et d'aménagement des espaces naturels et ruraux » a pour objectif général la maîtrise des pratiques professionnelles.

Les CCF sont mis en œuvre selon trois types de situations :

1 - CCF 1 :

Evaluation de savoir-faire pratiques à l'atelier ou dans l'espace sécurisé (maintenance de premier niveau : détection de pannes, réparation ; entretien, évolution des matériels), et des connaissances scientifiques et techniques, concernant les équipements usuels utilisés en «EAENR» et le tracteur.

Ce CCF met le candidat dans une situation de pratique explicitée (entretien, détection de panne(s), réparation, évolution) sur des équipements, l'évaluation est complétée par une interrogation orale durant ou à l'issue de l'épreuve pratique.

L'épreuve est évaluée par un enseignant de sciences et techniques des équipements.

…/…

2 - CCF 2 et 3 :

Evaluation de savoir-faire pratiques sur le terrain (réalisation de travaux usuels en EAENR), et des connaissances scientifiques et techniques correspondant.

Ces 2 CCF évaluent la maîtrise et l'explicitation de pratiques professionnelles. L'un porte sur la réalisation de travaux d'intervention sur le couvert végétal. L'autre porte sur la réalisation ou l'entretien des ouvrages de protection ou bâti, ou d'actions relatives à la faune.

Pour chaque candidat, l'épreuve comporte les opérations suivantes :

- observation et appréciation du site choisi pour l'intervention,
- préparation du chantier et réalisation de l'intervention,
- réglages des équipements,
- respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- respect de la qualité de l'environnement.

Le candidat doit être capable d'expliquer et de justifier son travail.

Les épreuves, évaluées par un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement, peuvent se dérouler sur les chantiers des maîtres d'apprentissage ou de stage.

3 - CCF 4 :

Evaluation des capacités acquises lors des séquences en milieu professionnel.

Cette évaluation est réalisée à partir d'un carnet de suivi renseigné par la personne ou les personnes chargée(s) de l'encadrement de l'élève lors de toutes les séquences en milieu professionnel.

La note est attribuée par les enseignants.

LE STAGE, LE RAPPORT DE STAGE ET L'EPREUVE ET 2

Les stages font partie intégrante de la formation. Ils permettent au candidat de conduire et de comprendre des pratiques relatives aux métiers visés dans le référentiel professionnel.

Le stage principal a une durée minimale de six semaines. Il est réalisé dans une organisation publique ou privée (collectivité territoriale, association, entreprise …). Elle doit avoir une activité de travaux d'entretien et/ou d'aménagement sur des espaces naturels ou ruraux. Pour les entreprises, le caractère professionnel peut être attesté, par exemple, par son affiliation au régime de la mutualité sociale agricole ou son inscription au registre du commerce.

Le stage principal sert de support pour la réalisation d'un document écrit personnel, «le rapport de stage». Dans ce rapport, le candidat présente une activité professionnelle réalisée pendant le stage, il l'analyse principalement dans sa dimension technique mais aussi dans ses dimensions économique et humaine. Il situe également l'activité dans le contexte de l'organisation et de son environnement socio-économique.

Le document écrit est paginé et ses annexes référencées ; ces annexes ainsi que le sommaire ne sont pas compris dans les 20 pages maximum que doit comporter le rapport de stage.

Les deux examinateurs (un enseignant de sciences et techniques professionnelles et un professionnel) sont destinataires du «Rapport de stage».

Lors de la soutenance orale le candidat doit présenter les principaux éléments abordés dans le document écrit. Puis il doit répondre aux questions des examinateurs, ces questions sont en rapport avec des éléments du document écrit ou de la présentation orale.

Les grilles d'aide à l'évaluation du rapport de stage et de la soutenance orale sont en annexes III et IV de cette note de service. Elles doivent être connues des candidats et des examinateurs avant le début de l'épreuve.

La notation de l'écrit est faite par l'enseignant de sciences et techniques professionnelles. La soutenance est évaluée par les deux examinateurs, l'enseignant et le professionnel.

La Chargée de Sous-direction

Brigitte FEVRE

…/…

ANNEXE I

TABLEAU RECAPITULATIF DES CCF DES EPREUVES E ET F

Epreuve et coefficient	Module	Nombre	Coefficient	Forme
E coefficient 2	S2	2 CCF	0,5 chacun	1écrit 1 pratique
	S3	2 CCF	0,5 chacun	1 écrit 1 pratique + écrit
F coefficient 4	S1	1 CCF	0,5	
	P1	2 CCF	0,5 chacun	1 pratique + oral 1 écrit
	P2	4 CCF	0,5 chacun	3 CCF. pratiques 1 CCF bilan des séquences professionnelles
	MAR	1 CCF	0,5	

RECAPITULATIF DES CCF EVALUANT LE MODULE P2 DANS LE CADRE DE L'EPREUVE F

	CCF 1	CCF 2	CCF3	CCF 4
Compétences évaluées	Acquisition de savoir-faire pratiques à l'atelier et de connaissances scientifiques et techniques se rapportant aux équipements	Acquisition de savoir-faire pratiques en situation		
Nature	Epreuve Pratique et orale	Epreuve pratique et orale portant sur la réalisation de travaux d'intervention sur le couvert végétal	Epreuve pratique et orale portant sur la réalisation ou l'entretien des ouvrages de protection ou bâti, ou d'actions relatives à la faune	Bilan du carnet de suivi des séquences en milieu professionnel
Coeff.	0,5	0,5	0,5	0,5
Période	1° ou 2° année	1° ou 2° année	1° ou 2° année	Fin 2° année
Evaluateurs	Enseignant de sciences et techniques des équipements	Enseignant de sciences et techniques de l'aménagement	Enseignant de sciences et techniques de l'aménagement	Enseignant de sciences et techniques professionnelles + Professionnel

…/…

ANNEXE II

BEPA «EAENR»

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION DU RAPPORT DE STAGE

NOM :
Prénom :
Session : DATE N° de JURY :

Capacités évaluées dans la production écrite et personnelle du candidat	Note sur 20	Observations de l'enseignant
1 - La structure d'accueil Les activités réalisées durant le stage 11 - présenter les principales caractéristiques de la structure d'accueil 12 - citer les activités réalisées durant le stage 13 - situer ces activités dans le processus d'aménagement	/6	
2 - L'activité dans le contexte du site 21 - identifier et caractériser le site du point de vue écologique 22 - justifier l'action d'entretien ou d'aménagement réalisée 23 - présenter les techniques retenues 24 - décrire les travaux réalisés 25 - présenter l'organisation du travail 26 - repérer des atouts et des contraintes pour la mise en œuvre de l'activité réalisée	/10	
3 - Rédiger un rapport rapport structuré en respectant les consignes : longueur du rapport, qualité et clarté de la présentation, présence d'un plan, qualité de l'expression écrite et des illustrations	/4	
TOTAL POUR L'ECRIT	**/20**	

Observations principales :

Nom, prénom et signature de l'enseignant :

ANNEXE III

BEPA «EAENR»

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION DE LA SOUTENANCE ORALE DU RAPPORT DE STAGE

NOM :
Prénom :

Session : DATE N° de JURY :

Capacités évaluées lors de la soutenance	Note sur 40	Observations des examinateurs
1 - Exposé en 5 minutes des principaux éléments abordés dans le rapport : 11 - présence d'une introduction présentant synthétiquement la structure d'accueil 12 - rigueur et précision de la présentation de l'activité 13 - pertinence des conclusions personnelles	/5	
2 - Entretien avec le jury : (15 minutes) 21 - compréhension des questions posées 22 - formulation d'explications complémentaires 23 - rigueur dans les argumentations proposées 24 - précision des connaissances mobilisées	/11	
3 - Respect des codes de la communication orale 31 - précision du vocabulaire 32 - opportunité du choix et de la qualité des supports 33 - gestion du temps imparti 34 - pratique du dialogue	/4	
TOTAL POUR LA SOUTENANCE	**/20**	
Note en points entiers de l'ET2		

Observations principales :

Nom, prénom et signature des examinateurs :

ANNEXE IV

INSTRUCTIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX DIFFERENTES CAPACITES A EVALUER POUR LE RAPPORT DE STAGE

Capacité à présenter les principales caractéristiques de la structure d'accueil

Il s'agit d'éviter une monographie de l'ensemble de la structure. La présentation du statut, de l'activité, de l'organisation… de la structure d'accueil est faite au regard de l'activité d'entretien et d'aménagement étudiée.

Citer les activités réalisées durant le stage et les situer dans le processus d'aménagement

Ce n'est pas simplement une énumération des taches effectuées. Il s'agit de situer les taches effectuées dans le cadre des aménagements réalisés par la structure d'accueil.

Identifier et caractériser le site du point de vue écologique

Il ne s'agit pas d'une étude exhaustive. L'objectif (les objectifs) d'aménagement retenu(s) orientent le champ d'investigation.

Présenter les techniques retenues et décrire les travaux réalisés

Cette présentation est faite par rapport aux travaux effectués par le candidat.

Présenter l'organisation du travail

Il s'agit d'une présentation de l'organisation du poste de travail du candidat.

Repérer des atouts et des contraintes pour la mise œuvre de l'activité réalisée

Cette analyse est effectuée en relation avec les acquis des compétences attendues des modules P 1 et P 2.